

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3198 - Lundi 16 Juillet 2018 - Prix : 200 Fc

RÉFÉRENDUM DU 30 JUILLET

L'opposition, grande absente de la campagne



Premier meeting de l'opposition Place Badjanani vendredi 13 juillet

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA POPULATION

**La journée est dédiée à la santé
de la reproduction**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Juillet 2018**

Lever du soleil:
06h 28mn
Coucher du soleil:
17h 57mn

Fadjr : 05h 15mn
Dhouhr : 12h 16mn
Ansr : 15h 12mn
Maghrib: 18h 00mn
Incha: 19h 14mn



CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA POPULATION

La journée est dédiée à la santé de la reproduction

C'est à Mandza, dans la région de Mboudé que s'est tenue jeudi après midi, la cérémonie officielle marquant la célébration de la journée mondiale de la population placée sous le thème « la planification familiale est un droit de l'homme ».

Comme chaque année, le 11 juillet marque la célébration de la Journée mondiale de la population. En présence de plusieurs personnalités dont le député Fundi Ali Hadji, la ministre de la santé et le représentant du Système des Nations-unies, cette année, elle a été célébrée le 12 juillet. Une occasion de rappeler que les questions de population sont au cœur de la lutte contre la pauvreté, la promotion du développement durable et des droits humains. « Il existe un lien étroit entre population, développement et droit à la santé, et notamment à la santé sexuelle et reproductive, telle qu'adoptée par 179 Etats lors de la CIPD (Conférence internationale sur la population et le développement) qui s'est tenue au Caire en 1994 et qui a été reconfirmée dans la Résolution 65/234 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2011 », tient à rappeler

Matthias NAAB, Coordinateur Résident du Système des Nations Unies en Union des Comores.

Pour 2018, selon lui, la Journée mondiale de la population est dédiée à la Santé de la Reproduction avec comme thème « la planification familiale est un droit de l'homme ». Dans notre pays, la proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié, qui est cruciale pour réduire la mortalité maternelle et néonatale a connu une amélioration passant de 52% en 1996 à 82% en 2012 selon l'enquête démographique et de santé de 2012. « Le taux de mortalité infantile est à 36 pour 1000 naissances vivantes », annonce Mme la Ministre de la santé qui trouve également que le ratio de mortalité maternelle a diminué de façon très significative ces dernières années, passant de 517 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1996 à 380 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2003 et à 172 décès pour 100 000 naissances en 2012.

« Nous espérons que les enquêtes thématiques issues du dernier recensement général de la population nous donneront des nouvelles données sur ces aspects », prie Mme Fatmat



Rachid. Par contre notre planification familiale reste encore à la traîne, elle stagne depuis plusieurs années, passant de 21% en 1996 à 19% en 2012 selon toujours l'enquête démographique et de santé 2012. Nous devons faire beaucoup d'efforts en la matière et repositionner la planification familiale aux Comores.

Le Système des Nations Unies accorde une importance particulière à la célébration de cette Journée partout

dans le Monde. D'après un message de la Directrice Exécutive de l'UNFPA, Dr Natalia Kanem lu à l'occasion de cette Journée, la planification familiale n'est pas seulement une question relative aux droits de l'homme. Elle est aussi essentielle à l'autonomisation des femmes, à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Pourtant, dans les régions en développement, quelques 214 millions de femmes ne disposent tou-

jours pas de méthodes sûres et efficaces de planification familiale, pour des raisons allant du manque d'informations ou de services au manque de soutien de la part de leurs partenaires ou de leurs communautés. Ces carences menacent leur capacité à construire un avenir meilleur pour elles-mêmes, pour leurs familles et pour leurs communautés.

Ibnou M. Abdou

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIS IMMOBILIERE

Maitre Zahara Soilih Huissier de Justice Moroni, BP 2513 Tel: 335 40 36

REP N° : 44/18/HJM

L'an deux mil dix- huit et le 06 Juin 2018

A LA REQUETE DE :

La Société Anonyme Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-COMORES) dont le siège social est à Moroni-place de France, représenté par son directeur Général Monsieur Louis Marcel GERVINET, demeurant à Moroni, ayant pour conseil Maitre YOUSOUF MSA, avocat à la cour, laquelle fait élection de domicile entant que besoin seulement à mon cabinet celui de son avocat lesquels sont constitués sur le présent commandement et ses suites et/ou devront notifier les actes d'oppositions au commandement, offre réelles et toutes significations relatives à la procédure conformément aux articles 254 et suivants de l'UA de l'OHADA sur le recouvrement et voies d'exécution ;

J'ai, Maitre Zahara Soilih Huissier de justice à Moroni et y demeurant, soussigné :

SIGNIFIE ET LAISSE COPIE A :

Monsieur Ahmed MHOUSSINE, Gérant et caution Hypothécaire de CONCEPT ELECTRONIQUE, Itsandra-Mdjini, demeurant à Itsandra-Mdjini ;

Ou étant à mon Etude, après l'avoir eu au téléphone ; Et parlant à sa personne qui accepte de recevoir copie, De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d'appel de Moroni, statuant en matière civile et en dernier ressort.

AGISSANT EN VERTU D'UN POUVOIR SPECIAL A MOI DONNE DONT COPIE EST REMISE AVEC CELLE DES PRESENTE EN DATE DU 15 MARS 2018 ET DE LA GROSSE DUMENT REVETUS DE LA FORMULE EXECUTOIRE d'un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d'appel de Moroni statuant en matière civile et en dernier ressort ;

Vu le **contrat de prêt** passé entre la BIC-Comores et Monsieur AHMED MHOUSSINE,

Vu le **certificat d'immatriculation** et affectation hypothécaire de la propriété « SARAF » sise à Itsandra Mdjini d'une contenance de 11 A 88 CA Ref N° 889- DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 14/12/2017 sous le N°.....;

Vu la **lettre de mise en demeure** en date du 22/09/2017 signé par la BIC-Comores et adressée à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu le **pouvoir spécial** signé le 15 Mars 2018, par Monsieur Louis Marcel GERVINET, Directeur Général de la BIC-COMORES donnant mandat à l'Etude de Maître ZAHARA SOILIH, Huissiers de Justices à Moroni B.P 2513 Moroni, à cet effet de réaliser l'hypothèque souscrite sur la propriété «SARAF », en garantie de remboursement d'un crédit consenti par ladite banque à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu le **caractère certain, liquide et exigible de la créance** ;

MOI, Maître ZAHARA SOILIH, huissiers de Justice à Moroni ;

AU TERMES DUDIT ARRET

Statuant publiquement, contradictoirement en matière civile et en dernière ressort.

La cour d'appel après avoir délibéré conformément à la loi,

-Reçoit l'appel interjeté par Maître Youssouf Ibn ISMAEL ATTICKI, conseil d'Ahmed MHOUSSINE ;

-Confirme le jugement n°12/10 du 26/07/10 ;
-Condamne Monsieur Ahmed MHOUSSINE aux dépens ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

J'ai, Maitre ZAHARA SOILIH Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 335 40 36 soussigné;

Et en vertu de la dite grosse, fait commandement en application des articles 254 et suivant de l'acte Uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécutions (OHADA), à Monsieur Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra Mdjini **DANS LES VINGT JOURS (20jours)** suivant la signification du présent acte de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice porteur de pièce ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes suivantes :

En principal : 18.827.447FC

Droit proportionnel : 1.882.744, 7FC

Dépens : 1.253.200FC

Signification commandement aux fins d'une saisie immobilière: 52 000FC

Coût du présent acte : 52 000FC

TOTAL SAUF MEMOIRE : 22.067.391,7FC (Vingt deux millions soixante sept mille trois cent quatre-vingt onze francs comoriens et sept centime) ; Sans préjudice de tout autre dus, intérêt et frais, le tout en dernier ou quittance valable ;

L'avertissant que faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droits ;

Le présent COMMANDEMENT pourra être publié au service de la conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication ;

DESIGNATION DE LA PROPRIETE

Une hypothèque de la propriété dite «SARAFI » sise à Itsandra Mdjini ayant une contenance déclarée légalement de : Onze Ares Quatre-vingt huit Centiares (11 A 88 CA) a été demandée en immatriculation Mr Ahmed MHOUSSINE en qualité de propriétaire suivant réquisition N° 889-DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 12/01/2005

Pour assurer et garantir le remboursement de ses créances, Mr Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra-Mdjini affecte l'hypothèque ci-dessus désignés au 1er rang (voir le certificat d'immatriculation et de situation juridique)- lui déclarant en outre que l'expropriation de bien ci-dessus

désigné sera poursuivi devant Maitre (nom du notaire à Moroni), dûment assermenté devant la cour d'Appel de Moroni, et sous les diligentes de Me YOUSOUF MSA, Avocat constitué.

SOUS TOUTES RESERVES

En ce qu'elle n'en ignore et je lui ai où étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi le cout est de cinquante deux mille francs Comoriens ;

BORDEREAU DE COMMUNICATION DES PIECES

-Jugement N°12/10 du 26/07/10 rendu par le tribunal de première instance de M.

-Arrêt N°46/15 du 09/09/15 rendu par la Cour d'Appel de M.

Grosse en formule exécutoire en date du 13/02/16.

-Copie de signification commandement aux fins d'une saisie mobilière en date du 06/06/18 en enregistré au service foncière le 10/07/18 sous le N°148

-Copie du certificat d'immatriculation et de situation juridique.

RÉFÉRENDUM DU 30 JUILLET

L'opposition, grande absente de la campagne

Depuis le 1er juillet, la campagne autour du référendum suit son cours. Si les partisans d'une révision de la Constitution sillonnent le pays pour faire adhérer leur vision de la réforme, le camp des opposants lui, adopte une toute autre stratégie. L'Union de l'opposition a opéré un revirement et décidé de boycotter la campagne malgré la demande auprès de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) pour battre campagne pour le Non.

Vendredi 13 juillet dernier, place Badjanani. L'espace est bondé. L'Union de l'Opposition a réuni une foule dense venue des 4 coins du pays. Sur place également, presque tous les leaders de l'opposition. Les gouverneurs dont l'ancien, Mouigni Baraka et l'actuel, Hassane

Hamadi, des élus de la nation, des anciens vice-présidents dont Mohamed Ali Soilihi et Nouridine Bourhane, des membres de la société civile. Tous semblent faire front commun. Au dessus de la multitude de chaises occupées, des banderoles. « Oui à la démocratie, non à la dictature », « Pas de référendum sans le rétablissement de l'ordre constitutionnel », « Azali Nalawé, Dégage » ou encore « Non à la dictature d'Azali ».

Le but du rassemblement est sans équivoque et les discours ne feront que confirmer la tendance: pas de référendum tant que la Cour constitutionnelle ne sera pas rétablie. Présent en tant que « citoyen libre », le gouverneur Hassane Hamadi a expliqué que sa présence prouve son indépendance, sa liberté et sa croyance aux concepts pour le maintien de la paix et de la sécurité.

« Comme l'a dit le doyen Said Hassane Said Hachim, nous devons passer par un consensus pour préserver cette paix. Retenir aussi que la réaction de l'opposition est dans les normes ».

Libéré depuis peu après son incarcération pour participation à une marche pacifique interdite, Ahmed Hassane El Barwane livrera un discours passionné. Pour le secrétaire général du parti Juwa, il est nécessaire de continuer la lutte. « Le chemin que nous avons emprunté est le bon! Suivez-nous pour la protection de la Nation, pour la liberté citoyenne et pour l'Etat de droit », lance Ahmed Hassane El-Barwane. Comme Ali Mhadji, il ne mâchera pas ses mots, n'hésitant pas à parler de « pseudo référendum » qui ne serait autre qu'une nouvelle Constitution taillée « sur-mesure ». « Mes chers Comoriens, détrom-

pez-vous! Sinon, dites-nous comment une révision constitutionnelle pourrait contenir autant d'articles que la Constitution actuelle ? Expliquez-moi! La Constitution à réviser a 45 articles et le projet de révision en compte 125! ».

Également présents, le député de Hambou, Ali Mhadji, Hassani Mgomri de Mouroua, Youssouf Mohamed Boina de l'Updc, Abdallah Agwa ou encore Youssouf Mmadi du RDR et candidat malheureux aux élections des gouverneurs. Tous assurent: « Pas d'élection référendaire sans le respect de la loi et le rétablissement de la Cour Constitutionnelle ». Ali Mhadji, farouche opposant d'Azali, est revenu sur la prise de conscience de l'Etat-Nation et la consolidation des îles en évoquant les Comores comme un Etat jeune et « mature ». Ce dernier regrette néanmoins du

temps pris par l'opposition pour réagir. « Les premières réactions du président devraient nous faire réagir mais nous avons cru qu'il allait reprendre conscience et revenir sur ses décisions, en vain. Il a commencé par la commission anticorruption, le renvoi de plus de 5000 jeunes, mais le plus marquant, c'est bien la dissolution stratégique de la Cour Constitutionnelle ». Il ajoute: « Nous (l'opposition) n'allons pas revenir sur notre décision ». « Si la Constitution n'est pas respectée, le référendum est illégitime. Et nous ne pouvons pas cautionner un processus illégal. Nous tenons à rappeler aussi que la paix dans un pays commence par le respect de la Constitution », dira Hassane Mgomri. Mardi, l'Union de l'opposition se réunira à Iroungoudjani.

A.O Yazid

POLITIQUE

Une mission EASF/COMESA à Moroni pour évaluer le climat politique

L'Union de l'opposition a été reçue vendredi et samedi dernier par la délégation de l'East africa standby force (EASF) et du COMESA. C'était l'occasion de parler de la situation politique du pays mais aussi du référendum du 30 juillet prochain.

Conduite par le directeur exécutif de l'EASF, Omar Abdillah Bouh, une délégation de l'EASF et du COMESA se trouve aux Comores depuis mercredi dernier. Cette mission conjointe des deux organisations régionales à Moroni a pour objectif d'évaluer la situation du pays par rapport à la tenue du référendum du 30 juillet prochain. Après avoir rencontré le ministre de l'intérieur et celui des affaires étrangères, la délégation a rencontré l'Union de l'opposition. C'était l'occasion pour les deux parties de parler de la situation politique du pays mais aussi du référendum.

L'opposition a fait un tableau de ce qui se passe ces derniers mois dans le pays tout en soulignant le non respect de l'état de droit dans le pays. « Le président de la République tient à faire un référendum, un référendum qui risque de menacer la paix et la stabilité du pays. De notre côté, on campe sur notre position et affirmons encore une fois que ce référendum est illégal », déclare Youssouf Boina, le secrétaire général de l'UPDC. L'Union de l'opposition met en avant les accords de Fomboni signés en février 2017 qui avaient en mis en place l'autonomie des îles et la présidence tournante, qui selon eux, est source de paix et de stabilité dans le pays.

« Faire un référendum aujourd'hui sans le juge électoral, qui est la cour constitutionnelle, c'est inac-

ceptable », poursuit-il, avant de préciser que « pour nous il n'y a pas de référendum car beaucoup de choses

doivent être faites, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le minimum est de faire une révision de la liste élec-

torale et ce n'est pas fait ».

Avec la délégation de l'EASF-COMESA, le ministre de l'intérieur montre que cette rencontre avait pour but d'échanger sur les préparatifs du référendum et entrer en contact avec la police. « A mon avis, ils sont satisfaits car tout se déroule dans le calme. Nous espérons que ces élections seront inclusives et se dérouleront dans la transparence. L'essentiel pour nous, est que tout se passe bien car toutes les mesures sont prises pour le bon déroulement de ce scrutin », avance-t-il. Dans son intervention, le ministre de l'Intérieur a ajouté qu'au cours des échanges, la mission a demandé de participer à ce référendum en qualité d'observateur. « Nous leur avons donné notre accord sur cette demande et très rapidement, nous allons entamer les démarches nécessaires pour que cela soit fait dans les meilleures conditions », conclut-il.

Mohamed Youssouf



Membres de la délégation de l'opposition et le gouverneur Salami après la rencontre avec la mission EASF COMESA

MISSION EASF/COMESA

Les deux gouverneurs et le VP Djaffar Said ont rencontré la délégation

Les gouverneurs des îles de Ngazidja et de Ndzuani et le vice-président Djaffar Ahmed Said Hassan ont rencontré la délégation de l'ESAF et COMESA, samedi. Tous ont salué l'initiative de la délégation de s'enquérir de la situation du pays et leur volonté de trouver un consensus.

Une délégation de l'East Africa Standby Force (EASF) et du COMESA est en visite à Moroni depuis mercredi dernier. Après avoir rencontré les ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères ainsi que l'Union de l'opposition, la mission s'est entretenue samedi avec les gouverneurs de Ngazidja et de Ndzuani ainsi que le vice-président

Djaffar Ahmed Said Hassan. Une rencontre qui fait suite aux autres missions dépêchées par l'Union Africaine, l'Union Européenne et les Nations Unies.

« On reçoit une mission régionale qui est venue s'enquérir de la situation dans le pays. On ne peut que saluer cette initiative », a déclaré Hassane Hamadi, gouverneur de l'île de Ngazidja. Le chef de

l'Exécutif de l'île reste optimiste quant à une réaction de la Communauté internationale sur la situation politique dans pays. « Je suis convaincu que le développement de l'archipel des Comores passera par la préservation de l'intégrité et de l'unité de ses îles », conclut-il.

Mohamed Youssouf

ECONOMIE

Nyadombweni ouvre son propre Sanduk

Un nouveau Sanduk vient d'être ouvert à Hamahamet, plus précisément dans le village de Nyadombweni. La cérémonie inaugurale a eu lieu samedi dernier en l'absence du préfet du nord-est. Cinq discours ont été prononcés à cette occasion en présence de plusieurs autorités dont le directeur général des hydrocarbures Mohamed.

Les paysans de la commune de Hamahamet-Nyuma Mro n'ont plus besoin de se déplacer jusqu'à Moroni ou Mitsamiouli pour épargner leur argent. Cela est grâce à une nouvelle caisse Sanduk qui a été ouverte à Nyadombweni. La cérémonie d'ouverture a eu lieu samedi matin, en présence d'une foule nombreuse. A l'ouverture de ce Sanduk, il compte déjà plus de 330 adhérents qui possèdent les carnets. D'après Mohamed Hassane Soilih alias 13, membre du conseil d'administration du réseau des Sanduk, il y aurait plus de 5 millions francs comoriens de dépôts.

L'idée émane de Mzé Assoumani Ali, qui estimait que



Inauguration du Sanduk de Nyadombweni

beaucoup d'argent se trouve dispersé à travers les festivités des grands

mariages coutumiers. « Il nous a conseillé de trouver une solution en

épargnant cet argent afin d'être utile à toute la communauté », explique-

t-il. Ce Sanduk est ouvert grâce aux efforts des habitants de ce village, et la diaspora et les associations villageoises y ont contribué, moralement, physiquement et financièrement pour que cette caisse mutualiste voit le jour. « J'appelle tout le monde à venir ouvrir un compte pour faire vivre ce Sanduk », souhaite le notable Djambaé, qui parlait au nom du village. Pour lui, il est souhaitable que tous les comptes du village soient domiciliés dans cette institution financière décentralisée.

Quant au président du conseil d'administrative de l'Union des Sanduk de Ngazidja, espère que l'initiative de Nyadombweni sera accompagnée par des actions concrètes. Le directeur général de la société des hydrocarbures, natif de la région, a tenu à plaider pour la pérennisation de cette caisse. D'après lui, beaucoup de Sanduk sont morts pour cause de mauvaise gestion. Donc, « il faut que Nyadombweni soit exemplaire à Ngazidja », conclut Mohamed Chatur Elbadaoui.

Ibnu M. Abdou

FOOTBALL : COUPE DES COMORES, COMPROMISE

Aux grands maux, les grands remèdes

La Commission d'Homologation et de Discipline vient de frapper fort, suite au coriace derby de Moroni (Bonbon Djema # Volcan), qui a connu une fin regrettable. Le Pv n°18-01/Chd/Ldng portant confirmation des résultats des matches, comptant pour la 16e de finale de la Coupe des Comores et les sanctions tranchées par la commission compétente est illustratif. Les victimes de l'inflexibilité de la Chd sont les adversaires du jour.

Encore une fois, la Commission d'Homologation et de Discipline vient de se montrer intransigeante face à un derby acharné de Moroni (Bonbon Djema # Volcan). Ce match a connu une fin regrettable. Le procès-verbal n°18-01/Chd/Ldng illustre les accrochages physiques, vécus ce jour-là. Les victimes de l'inflexibilité de la Commission d'Homologation et de Discipline sont Bonbon Djema et Volcan. Aux grands maux, les grands remèdes. Des membres du staff technique et médical de ces deux rivaux, reconnus coupables d'agression physique, purgent de lourdes sanctions. Pour Volcan, l'entraîneur écope de deux mois de suspension ferme et le soigneur de l'équipe, Janot Mohamed Abdillah, deux ans de suspension fermes.

Supporteur marabout, hors jeu

L'équipe elle-même, pour sécurité défaillante et des actes d'agression, perpétrés par ses supporters, est condamnée à recevoir ses matches dans des terrains neutres pour une période de deux mois, à payer une amende de 250.000 fc et une autre amende de 200.000 fc pour acte de sorcellerie commis par un de ses supporters, surnommé Putchari. Ce supporter, présumé « sorcier » est interdit de terrain pour une durée de deux ans. En cas de désobéissance, caractérisée par une présence effective dans un match de son équipe, Volcan club sera pénalisé.

Pour Bonbon Djema, son entraîneur écope de deux mois de suspension fermes pour avoir riposté à une agression physique et participé à la bagarre générale. Les officiels de la Ligue, dépêchés au face-à-face n'ont pas échappé à la foudre de sanctions. Mnemoi Ahmed Soidik (arbitre) et Abdillah Hamidou (commissaire) sont suspendus pour manquement à l'application du règlement. L'arbitre n'a pas sanctionné les auteurs des actes d'accrochage physique, et le commissaire n'a pas rappelé à l'arbitre de prendre les dispositions qui s'imposaient.

Bm Gondet

Proverbe du jour

Qui est en bonne santé est riche sans le savoir

COMORE ELECTORALE NATIONALE
CENTRE NATIONAL DES COMORES

REFERENDUM 2018

SUR LA REVISION DE LA CONSTITUTION DE L'UNION DES COMORES

Du 23 Decembre 2001, révisée en 2009 et en 2013

LUNDI
30
JUILLET

OUVERTURE ET FERMETURE DES BUREAUX DE VOTE

<p>OUVERTURE</p> <p>07:00</p>	<p>FERMETURE</p> <p>16:00</p>
---	---

C'EST A NOUS DE CHOISIR

Ne laisse pas les autres decider de ton avenir et de celui de ton pays, allons voter !